



## Déclaration de la FNEC-FP-FO 13

**CHSCT 13 du 18 septembre**

Force Ouvrière s'étonne des conditions de convocation de ce CHSCT. Alors que les établissements scolaires accueillent quotidiennement la totalité des élèves, que les personnels de toutes catégories se côtoient, côtoient les parents d'élèves, il ne serait pas possible de réunir en présentiel les représentants du personnel au sein de la DSDEN. Pour FO, rien ne justifiait la tenue de cette instance par visio-conférence. Nous revendiquons la tenue des instances en présentiel, du moment que les mesures sanitaires sont respectées.

Respecter les prerogatives des CHSCT, c'est tout d'abord leur fournir les informations nécessaires. Nous demandons que le CHSCT soit informé régulièrement de toutes les fermetures de classe et à fortiori d'établissement, décidées par les autorités préfectorales et l'ARS, en accord avec la DSDEN. Nous souhaitons également être informés régulièrement du nombre de cas positifs et de cas contact.

Le Ministre Blanquer déclarait cette semaine dans les médias : « *la rentrée a été réussie.* » FO ne partage pas ce constat optimiste. En cette rentrée, comme lors du déconfinement et de la réouverture des établissements, nous constatons que notre employeur ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour la protection des agents (comme des élèves au domicile !) et que les conditions de travail des personnels s'aggravent puisque le ministre refuse de donner satisfaction à leurs revendications (heures, postes, salaires).

**La crise sanitaire exige pourtant la mise en œuvre de mesures de protection impératives que nous réitérons.**

FO rappelle sa revendication d'équipement de protection conforme au Code du Travail. A minima et faute de mieux, une distribution quotidienne de masques chirurgicaux doit être décidée, les 5 masques dit « grand public » déjà distribués n'offrant aucune protection.

FO exige la mise à disposition de masques FFP2 pour tous les personnels de santé (infirmières et médecins scolaires) et les directeurs d'écoles appelés à intervenir auprès d'élèves suspectés d'être porteurs du virus.

Il est nécessaire d'attribuer un budget d'Etat pour constituer et renouveler le stock de savon, gel et produit d'entretien dans tous les établissements. Il n'est pas de la seule responsabilité des chefs d'établissement sur leur budget propre, et des collectivités dans les écoles, de préserver la santé des agents et des usagers. Des points d'eau supplémentaires doivent être mis à disposition des personnels et des élèves.

Concernant les personnels à risque, FO exige le rétablissement du régime d'ASA qui avait été institué au printemps dernier afin de protéger les plus fragiles, sans restriction.

FO revendique le recrutement de médecins supplémentaires afin de respecter le décret 82-453 qui assigne à la médecine de prévention le soin de « prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. » et notamment, dans cette période de pandémie, piloter les tests de dépistages pour toutes les catégories de personnel dépendant de l'EN. Les délais de prise en charge des collègues malade ou « cas-contact » doivent être raccourcis.

FO rappelle que faute d'obtenir de garanties sanitaires élémentaires, les personnels pourront à bon droit exercer leur droit de retrait comme la réglementation le leur permet.

La réouverture des établissements scolaires peut entraîner une recrudescence de l'épidémie et impacter très largement les personnels de l'EN. FO rappelle que le CHSCTM et le CHSCTA ont voté un avis

demandant la reconnaissance d'imputabilité au service lorsqu'un personnel a contracté le COVID. Ainsi, nous condamnons la position du ministère qui persiste à considérer qu'un agent malade doit être mis en CMO. Pour FO, la crise sanitaire exige des réponses particulières : aucun jour de carence ne doit être prélevée pour tout agent ayant contracté le COVID. De façon plus générale, nous réitérons notre revendication du retrait du jour de carence, disposition punitive qui pénalise financièrement un salarié déjà affecté par la maladie.

La mise en application du protocole sanitaire ne doit pas conduire à générer du désordre, comme mercredi (le 16 septembre) à Marseille où des directeurs de plusieurs circonscriptions ont appris dans la matinée qu'il avait été décidé par la municipalité de fermer des écoles. Une telle décision se conçoit sur le plan sanitaire mais les délais très brefs ont mis en grande difficulté les directeurs et leurs adjoints, dans l'incapacité, un jour non travaillé, de répondre à la demande formulée par la Mairie et ainsi de relayer la nécessaire information auprès des familles.

Dans une telle situation, il incombe à la DSDEN de préserver les droits des agents face aux autorités municipales qui portent l'entière responsabilité de n'avoir pu anticiper ce problème. En tout état de cause, la Mairie marseillaise ne peut faire acte d'ingérence dans le service des enseignants qui relèvent toujours de l'Education nationale.

**Sur le plan pédagogique**, FO constate que les seules ressources mobilisées pour combattre les difficultés scolaires, sont celles des APC dans le 1<sup>er</sup> degré et celle des HSE non consommées dans le Second degré durant la période du confinement, c'est-à-dire en réalité des moyens déjà budgétés.

Afin à la fois d'assurer la protection des personnels et des élèves, et de permettre de rattraper le retard accumulé pendant le confinement, nous revendiquons un allègement des effectifs par classe. Ce qui nécessite de recruter des enseignants supplémentaires sous statut, en commençant par faire appel à la liste complémentaire, comme le prévoit la réglementation et à réembaucher tous les collègues contractuels. Des classes doivent être ouvertes et les dédoublements systématisés, des locaux réquisitionnés. Il faut également des CPE, des AED, des AS, des PsyEN, des infirmières, des médecins scolaires, des agents d'entretien et des personnels administratifs supplémentaires. Nous réclamons un plan d'urgence pour les établissements scolaires de notre Académie !

Enfin, à l'heure où le Ministre Blanquer entend démarrer avec les organisations syndicales un cycle de négociations au sujet des salaires (**le « Grenelle des professeurs » !**) FO revendique 183 euros sans contrepartie pour les personnels de l'EN comme pour nos collègues hospitaliers qui les ont obtenus par la mobilisation et rappelle sa revendication du dégel du point d'indice permettant une augmentation générale des salaires afin de combler des années perte de pouvoir d'achat, cela sans contrepartie : +18% pour tous !

Nous dénonçons enfin la volonté du gouvernement de poursuivre une réforme des retraites que les salariés et leurs organisations ont combattue avec acharnement. Nous ne renonçons pas à notre mot d'ordre : retrait du projet de loi et maintien du Code des pensions !

**Avis n° 1** : tous les personnels de l'Education nationale doivent bénéficier d'équipements qui soient adaptés à leurs missions tout en assurant une protection efficace. C'est pourquoi les membres du CHSCT D exigent une expertise urgente pour clarifier au plus vite la capacité filtrante des masques textiles et attester de la protection maximale qu'ils offrent à leurs utilisateurs.

**Avis n° 2** : en cas d'expertise déclassant la capacité des masques à assurer une protection totale des personnels, les membres du CHSCT demandent au ministère que ces équipements soient d'urgence remplacés par des masques plus efficaces.